



Notes du bac retenues : comment les profs préparent la riposte aux sanctions de Blanquer

Face aux menaces brandies par le ministre de l'Éducation nationale, syndicats et grévistes organisent la contre-offensive.

Une édition 2019 du baccalauréat aux airs de bataille rangée. Si l'intégralité des copies a finalement été rapportée lundi soir, la tension est toujours vive entre les professeurs et Jean-Michel Blanquer. Cette année, l'examen a été marqué par une grève inédite des correcteurs, opposés à la réforme de l'examen proposée par le ministre de l'Éducation. Une situation qui a conduit la rue de Grenelle à prendre en compte des moyennes du contrôle continu, pour combler certaines notes manquantes. L'objectif : communiquer leurs résultats dans les temps aux élèves.

LIRE AUSSI >> Jean-Michel Blanquer, l'homme (trop) pressé

Une méthode inacceptable pour Jean-Michel Blanquer, qu'il ne compte pas laisser passer. "Il y aura une procédure pour chacun", a-t-il indiqué ce mardi matin au micro d'Europe 1, précisant que "les correcteurs grévistes étaient de l'ordre de 2000". "Ils auront bien évidemment des sanctions financières : la suppression de chaque jour de paye depuis le 1er jour où ils auront eu les copies jusqu'au jour où ils les ont rendues, puisqu'ils sont réputés avoir fait grève pendant cette période", a expliqué le ministre. "Ça n'est pas une surprise, je l'avais annoncé depuis plusieurs jours. Ceux qui ont fait ça ont pris leur responsabilité en le faisant", a-t-il ajouté.

Mais les syndicats d'enseignants et les collectifs opposés à la réforme du bac ne l'entendent pas de cette oreille. Pas question pour eux de sanctionner les professeurs ou de les priver d'une part non négligeable de leur salaire.

Une retenue sur salaire importante qui ne passe pas

Au cœur de la contestation, la menace réitérée plusieurs fois par le ministère de l'Éducation de retenir sur le salaire des grévistes, chaque jour entre le moment où ils ont reçu les copies et la date de rendu. "Cela peut aller jusqu'à 15 jours de retrait de salaire, je pense que c'est dissuasif", avait précisé Jean-Michel Blanquer sur RMC mercredi dès le 3 juillet.

Une sanction lourde à laquelle ne croit pas SUD éducation. "C'est une menace qui est brandie, mais elle est vaine", balaye auprès de L'Express Brendan Chabannes, co-secrétaire fédéral du syndicat. Selon lui, une telle décision représenterait "un abus de droit", en vertu d'un avis rendu par la direction des affaires juridiques du ministère de l'Éducation en 2008.

D'après ce dernier, les correcteurs ne peuvent être considérés comme grévistes que depuis que le refus de saisir les notes a été constaté, soit mardi ou ce mercredi et ne pourraient donc perdre que deux à trois jours de salaire s'ils ont mené leur grève jusqu'à vendredi. "Nous soutiendrons tous les personnels qui engageront des procédures devant les juridictions administratives pour faire valoir leur droit", fait ainsi valoir Brendan Chabannes confiant.

LIRE AUSSI >> Rétention des notes du bac : "C'est un crève-cœur, mais c'est notre seule solution"

Même constat du côté de Jean-Rémi Girard, président du Syndicat national des lycées et collèges (SNALC). "Si jamais cette menace est vraiment mise en place, on soutiendra toutes les démarches visant à se rendre devant le tribunal administratif. Pour nous il s'agirait d'une atteinte sérieuse au droit de grève."

Des cagnottes de soutien en faveur des grévistes

Pour faire face à une éventuelle sanction pécuniaire, d'autres planchent sur la mise en oeuvre

d'une cagnotte de soutien. "On a prévu de mettre en place une caisse de solidarité de grève au cas où le ministère veuille prélever plusieurs jours de salaire aux correcteurs ", annonce d'ores et déjà à L'Express Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU.

LIRE AUSSI >> Bac : comment le bras de fer entre Blanquer et les profs s'est durci

"On a donné des instructions dans les académies pour que les trésoriers préparent de possibles appels aux dons", ajoute-t-elle, précisant attendre maintenant de voir si le ministère mettra sa menace à exécution. Le cas échéant, l'aide financière du SNES-FSU dépendra du nombre de correcteurs sanctionnés et du montant de leur pénalité, annonce Frédérique Rolet. Cette aide, on l'étudie aussi au sein de Sud éducation affirme Brendan Chabannes. "C'est en cours de discussion, mais on réfléchit à le mettre en oeuvre avec l'intersyndicale", glisse-t-il à L'Express.

D'autres collectifs s'y sont d'ailleurs déjà mis. Le mouvement Bloquons Blanquer a mis en ligne des "caisses de grèves" pour permettre aux personnels mobilisés "de ne pas trop souffrir des retenues de salaires inhérentes aux jours de grève". Pas moins de 10 cagnottes différentes sont en ligne, dont la principale comptabilise plus de 31 000 euros. Le mouvement des Stylos rouges a lui lancé une opération de parrainage visant à soutenir les correcteurs en leur versant une partie de son salaire.

Contestation des sanctions disciplinaires

Mais ce n'est pas tout. Au-delà de viser au portefeuille des grévistes, le ministère de l'Éducation laisse planer l'ombre de mesures disciplinaires. "Il y a des choses plus graves qui ont pu être faites par certains, mais ça nous aurons largement le temps de regarder ce qu'il en est", a indiqué ce mardi Jean-Michel Blanquer sur Europe 1. "Il peut y avoir des sanctions administratives, quand vous avez par exemple empêché un jury de siéger physiquement. Il y a eu des gens qui sont allés très loin dans leur manière d'agir", a-t-il martelé.

LIRE AUSSI >> Grève des profs : les cinq jours qui ont menacé le bac

Une éventualité à laquelle les syndicats se tiennent prêts. "Si le ministère veut prendre des sanctions lourdes contre les personnels grévistes, cela passera forcément devant les commissions administratives paritaires [CAP : instances de représentation des personnels de la fonction publique de l'État, NDLR]. Il va de soi que les organisations syndicales feront en sorte que ces sanctions n'aient pas lieu", réagit Brendan Chabannes de SUD éducation.

Même son de cloche du côté du SNES-FSU qui compte bien lutter pied à pied contre chaque mesure disciplinaire. Et Jean-Rémi Girard du SNLAC d'ajouter : "Je souhaite bon courage aux rectorats pour ouvrir 2000 CAP. Mais si cela se produit, nous interviendrons pour prendre la défense de nos collègues." En attendant, tous donnent rendez-vous au ministère de l'Éducation nationale en septembre. "Nous avons appelé à des assemblées générales à la rentrée. Il n'est pas question que les choses s'arrêtent là si Jean-Michel Blanquer persiste avec sa réforme", prévient Frédérique Rolet.